



CONSEIL D'ADMINISTRATION 13 mars 2010 Compte-rendu

Présents :

Nota : à l'occasion du renouvellement par moitié du Comité National d'Éthique, certains membres ont été invités au titre du CA élargi votant pour ce renouvellement.

Fédération Internationale de Scrabble Francophone : Patrice Jeanneret, Président, invité

Comité National d'Éthique : Gérard Fardoux, invité, membre du CA élargi

Bureau Directeur : Thierry Bayle, Nadine Depuydt, Alain Dubreuil, Daniel Fort, Pascal Graffion, Manuella Grimal, Valérie Malabou.

Comités :

Alsace : Thierry Hamm - Auvergne : Raymond Perret - Bourgogne : Simone Winckel, Champagne : Roger Combes - Côte d'Azur : John Servaeghe - Dauphiné Savoie : Alphonse Tarantini - Franche-Comté : Edmée Comment - Languedoc-Roussillon : Hervé Bohbot - Lorraine : Didier Coppens - Lyonnais : Jean-Pierre Malfois, - Midi Pyrénées : Serge Delhom - Paris Ile de France Ouest : Christian Couvreur - Pays de la Loire : Michel Russon (+ Jean Guy Maudet, invité) - Poitou Charentes : Odette Bernardin - Provence : Simon Gruchot - Sud Francilien : Pascal Astresses - Val de Loire : Daniel Guédon.

Direction Nationale du Scrabble Classique : Jean-François Himber, Président

Commission Classement Tournois et Haute Compétition : Michel Bulvestre, Président

Commission Développement Animation des Clubs et Comités : Daniel Guédon, Président

Commission Développement Associatif et Aspects Juridiques : Hervé Bohbot, Président

Commission Développement des Outils d'Information et de Communication, Pascal Graffion, Président

Commission des Finances : Nadine Depuydt

Commission Francophonie et Relations Internationales : Herve Bohbot, Président

Remarque : les Présidents des Commissions sont invités et membres du CA élargi.

Fédération Française de Scrabble : Philippe Genet, Directeur

Représentant du personnel : Nicolas Aubert

Promolettres : Jean-Pierre Géreau, Gérant ; Jacques Lachkar, Directeur des publications, invités, membres du CA élargi

Association EGEE : Jacques Libert, invité

Excusés :

Bureau Directeur : Framboise Leclerc, Michel Monsimer, Emmanuel Rivalan, Gérard Thuillot, Flavie Touchet.

Direction Nationale du Scrabble Jeunes et Scolaires : Gisèle Thibault

Comités :

Aquitaine : Valérie Peyraud, Bretagne : Michel Monsimer, Flandres : Brigitte Duriez, Ile de France Nord : Gérard Thuillot, Limousin-Périgord : Marie-Dominique Malherbe, Normandie : Aurélien Delaruelle, Var-Estérel : Nicole Counotte

Ordre du jour

- 1/ Renouvellement par moitié du Comité National d'Éthique (Gérard Fardoux, Président)
- 2/ Intervention de Patrice Jeanneret, Président de la FISF (réforme du classement international, projet de Championnat du Monde 2014 à Aix-les-Bains).
- 3/ Promolettres (Jean-Pierre Géreau, Gérant ; Jacques Libert : association EGEE)

- 4/ La parole aux Directions Nationales et Commissions
- Commission Classement Tournoi Haute Compétition, Michel Bulvestre, Président
 - Commission Développement et Animation des Clubs et Comités, Daniel Guédon, Président
- 5/ Informations et points divers (Daniel Fort).
- 6/ Grandes épreuves : CdM 2010 ; éditions à venir et non « calées » : CdF 2012, IC 2012
- 7/ Questions diverses. Pour toute demande, merci de la préciser au Président, avant le 8 mars.

Annexes :

Documents vus ou distribués sous forme « papier » au CA :

- présentation de M. Libert (document PowerPoint) : **13mars2010 ca ffsc.ppt**
- documents de la DACC : **DG-Compte rendu stand Cannes 2010-V2.doc** ; **DACC – analyse enquête tél.**

Maniquant.pdf

- courrier d'Yves Gilbert pour l'organisation de manifestations en faveur des sinistrés des Charentes et de la Vendée : **Yves Gilbert TH-Sinistre100227.pdf**
- document de présentation de la DNSJS : **Scrabble scolaire présentation CA.doc**
- document sur le Championnat de France Interclubs Classique (DNSC : **dnscal130310.doc**)
- documents de la CRAO : **demande d'homologation tournoi.doc** ; **DELEGUE ARBITRAGE.doc** ; **023_CR_CRAOBiarritzfev17-Cannesmars5-2010.doc**

Nouveaux documents :

- synthèse des décisions prises par le CA suite aux propositions de la CCTHC : **MB 100419 Relevé des décisions CCTHC CA 100313 (final).doc**
- mise à jour par la CCTHC de certains textes réglementaires (seuil minimal de participation pour homologation d'un TH suite à décision 2008, clarification du texte concernant l'organisation d'étapes du Grand Prix) : **Modifs Règlement du classement en Duplicata 2009-2010 (suite CA 130310).doc**
- nouvelle composition du Comité National d'Éthique : **liste complète élus 2010 CNE.pdf**
- profil du poste de Délégué Arbitrage dans chaque Comité (document CRAO) : **rôle délégué arbitrage (final).doc**
- proposition de Serge Delhom de créer une cotisation distincte de la licence découverte et de la licence « normale » : **extrait courriel S. Delhom (projet cotisation Comité).doc**

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS

Points	Décisions	Votes du CA
Comité National d'Éthique	Détail des votes dans le compte-rendu Nouvelle composition définitive du CNE, en annexe	
Organisation du Championnat du Monde 2014 à Aix les Bains	Accord du CA	Unanimité
Commission Classement, Tournois et Haute Compétition	<p>Interclubs : création d'une division 7, indice de valeur 11, ce qui va augmenter le nombre de qualifiés et nécessiter une salle plus grande</p> <p>Pas d'accès limité des équipes de la division 7 pour la finale des Interclubs</p> <p>En corollaire, la capacité de la Finale des Interclubs est portée à 328 joueurs.</p> <p>Transformation de la 2ème session de qualification à la finale Vermeils et Diamants en Simultané National Vermeils et Diamants</p> <p>Création d'un challenge Interclubs dans le cadre de ce Simultané National selon 3 catégories : en test pour 2010-2011</p> <p>Parties des semaines fédérales accessibles uniquement par téléchargement, dès septembre 2010</p> <p>Composition libre des parties lors des semaines fédérales</p> <p>Pas de parties originales dans les TSAP</p> <p>Pas de parties à vocabulaire courant dans les Semaines Fédérales</p> <p>Simultanés en 1 partie (équivalent des anciens SdF) : 1 partie originale placée un soir (au lieu de toutes les mettre systématiquement l'après-midi)</p> <p>Augmentation du M des Simultanés en 1 partie à 150 points et des TSAP à 300 points</p> <p>Finale Championnat de France / Internationaux de France par Paires : modification du quota de qualifications pour les parties finales et prise en compte de la participation réelle.</p> <p>Ajustements dans le calcul des PP4 (sous réserve de la réforme du classement international qui pourrait aller jusqu'à la 4ème série)</p> <p>Redistribution des pourcentages de joueurs classés dans les paliers des séries 3, 5 et 6.</p> <p>Validation de la possibilité d'organiser des TH avec des parties en 2 min 30 sec</p> <p>Organisation de TH en faveur des sinistrés des Charentes et de la Vendée : la FFSc renonce à sa part fédérale</p>	<p>21 oui 1 non 5 abstentions</p> <p>22 oui 5 abstentions</p> <p>25 oui 2 abstentions</p> <p>25 oui 2 abstentions</p> <p>20 oui 7 abstentions</p> <p>24 oui 3 abstentions</p> <p>Unanimité</p>

Direction Nationale du Scrabble Jeunes et Scolaires	Augmentation de l' affiliation des clubs scolaires de 15 à 20 euros Mise en place de « kits de démarrage » pour les clubs scolaires : 2 par comité, coût unitaire d'environ 300 euros, financement FFSc à 50% , le reste à la charge des comités (éventuellement conventions de prêt)	19 oui 2 non 4 abstentions Unanimité
Commission Règlement Arbitrage et Organisation	Mise en place d'un Délégué Arbitrage par comité	Unanimité
Divers	Pas d'exonération de la redevance fédérale pour les invités dans les tournois locaux	Unanimité

1/ Renouveau par moitié du Comité National d'Éthique (CNE), Gérard Fardoux, Président

Gérard Fardoux effectue un récapitulatif des actions du CNE. Il rend hommage aux membres du CNE qui ont travaillé à ses côtés depuis 3 ans. Il rappelle brièvement la procédure de vote pour renouveler par moitié le CNE (soit 8 membres) Il propose qu'on ne fasse pas de différence entre titulaires et suppléants. Le vote se fera en deux temps : un premier temps où il s'agira de faire émerger des membres éligibles et où l'on considérera comme élues potentielles les personnes qui auront été « nommées » massivement ; un deuxième temps où les membres du CA élargi voteront pour les autres personnes dont les noms seront apparus au premier vote. Le CA valide la procédure.

À ce moment où Gérard Fardoux quitte la présidence du CNE, Daniel Fort le remercie chaleureusement pour son implication pendant ces 3 ans.

Dès le premier vote, sont déclarés élus potentiels : Franck Maniquant (15 voix) et Jacqueline Coupet (14 voix).

À l'issue du second vote, sont déclarés élus potentiels : Marie-Claude Cornut (24 voix), André Thouret (18 voix), Christian Amet (13 voix), Pierre-Olivier Georget (12 voix), Gérard Carry (10 voix), Frédéric Mosbach (10 voix), Jean-Louis Fèvre (8 voix), Jacki Parpillon (7 voix), Francis Desbazeilles (6 voix).

Le nombre d'élus est supérieur au nombre de postes à pourvoir, pour anticiper de possibles refus parmi les « nommés ». La composition définitive du CNE sera donc connue ultérieurement, dès que tous les élus potentiels auront été contactés. Dans sa nouvelle composition, le CNE élira son (sa) Président(e) et son Bureau.

À noter la liste des membres restants (moitié non renouvelée) : Jean Bibloque, Michelle Cohard, Gérard Ferrand, Michel Laisné, Gil Leblanc, Laurent Odier, Marie Sacré.

NDLR : vous trouverez ci-jointe la nouvelle composition du Comité National d'Éthique.

2/ Intervention de Patrice Jeanneret, Président de la FISF (réforme du classement international, projet de CdM 2014 à Aix-les-Bains).

Réforme du classement international au 1^{er} septembre 2010 :

Patrice Jeanneret rappelle les finalités de la mise en place du nouveau système de classement international : remplacer le système actuel d'accumulation de PP, favorisant le « stakhanovisme », par un système plus équitable, privilégiant la régularité dans la qualité de la performance plutôt que la quantité de performances, basé sur un classement au pourcentage. Ce nouveau système, acté par les instances de la FISF se mettra en place dès la prochaine saison, donc en septembre 2010. Il s'appliquera aux joueurs des séries 1, 2 et 3, mais pourrait à terme s'appliquer à toutes les séries. D'ores et déjà, le feu vert est donné pour l'étude de sa mise en application jusqu'à la série 4, et ce dès septembre 2010, de manière à éviter de se retrouver avec un classement aux PP pour cette seule série (cela ne concerne évidemment que les fédérations qui classent leurs joueurs en série 4 par les PP).

Une simulation sera faite sur le site de la FISF jusqu'à la série 7, même si les décisions ne seront pas d'application, dès la saison prochaine, pour les séries 5, 6 et 7.

Le CA de la FFSc ne marque pas d'opposition a priori vis-à-vis de la réforme du classement international.

Pascal Astresses fait remarquer qu'il aurait été intéressant de pouvoir disposer d'un document présentant cette réforme.

Patrice Jeanneret indique qu'il transmettra dès que possible un document finalisé de la Commission Classements et Tournois de la FISF.

Raymond Perret se demande si la France ne pourrait pas rejoindre progressivement le nouveau système de classement FISF. Patrice Jeanneret rappelle que c'est tout à fait possible d'afficher en parallèle un classement national et le classement international mais que cela posera néanmoins quelques problèmes pour certaines épreuves internationales où le classement international prévaut. Il estime qu'il est plus judicieux que toutes les fédérations adoptent d'emblée le nouveau système de classement international.

Projet d'organisation des Championnats du Monde à Aix-les-Bains, en 2014 :

Patrice Jeanneret rappelle l'objectif de ce projet : ce qui intéresse la FISF dans cette proposition, ce sont les conditions financières très avantageuses que la ville d'Aix-les-Bains serait prête à consentir et qui permettraient que, pour une fois, les Championnats du Monde soient largement bénéficiaires. Patrice Jeanneret envisage que cette organisation se fasse dans une salle unique (une grande halle de gymnastique est pressentie). Quelques événements pourraient néanmoins se dérouler au Palais des Congrès mais pas l'essentiel des compétitions.

Le Président de la FISF indique, par ailleurs, que cette organisation exceptionnelle se fera hors la rotation habituelle de l'organisation des CdM entre les membres effectifs de la FISF et que la France pourra à nouveau organiser des CdM dès 2015 si elle le souhaite.

Serge Delhom avance une proposition d'organisation des Championnats du Monde à Toulouse, éventuellement en 2015.

Alphonse Tarantini fait remarquer qu'il hérite de l'organisation de cet événement qu'il n'a pas sollicité et qu'il espère pouvoir compter sur une équipe. Il insiste sur la nécessité d'une bonne coordination entre la FISF, la FFSc et le Comité Dauphiné-Savoie. Il indique, par ailleurs, qu'il pourrait présenter d'autres propositions intéressantes (Evian, Vaujany). Patrice Jeanneret précise qu'un Comité de Pilotage sera constitué afin d'assurer le suivi du projet.

Les membres du Conseil d'Administration donnent leur accord à l'unanimité au Président de la FISF pour l'organisation du Championnat du Monde 2014 à Aix les Bains. Patrice Jeanneret leur adresse tous ses remerciements pour leur confiance.

3/ Promolettres (Jean-Pierre Géréau, gérant, Jacques Libert : association EGEE)

Daniel Fort précise que Jacques Libert, de l'association EGEE, avait effectué en 2008 les audits financiers FFSC et Promolettres. Depuis, la FFSc et Promolettres ont gardé le contact avec ce dernier. M. Libert interviendra pour présenter un schéma d'amélioration des relations financières entre les deux entités juridiques (l'association FFSc et sa filiale commerciale Promolettres).

Daniel Fort donne tout d'abord la parole à Jean-Pierre Géréau, Gérant de Promolettres.

Ce dernier rappelle qu'en prenant la gérance de Promolettres, il s'est attaché à mettre en conformité le fonctionnement et la répartition des personnels entre les deux entités juridiques. Il souligne l'aide apportée par Jacques Libert et la SOVEC.

Après une année 2009 ponctuée par des différends et, selon lui, une absence d'appui de la société mère, il note une stabilisation des relations. Il rappelle toutefois que le Président a la possibilité de changer à tout moment de gérant et il indique également s'interroger sur sa propre envie de continuer à assumer cette gérance.

Parmi les évolutions de Promolettres, Jean-Pierre Géreau souligne le lancement du site Internet de vente en ligne. Il rappelle que le stand de Cannes en 2009 avait généré un chiffre d'affaires de 13000 euros. L'exercice 2009 est bénéficiaire de 19000 euros.

L'exercice 2010 devrait être déficitaire d'environ de 20000 euros. Toutefois sur la base du cycle de quatre ans liés au cycle de vie de l'Officiel du Scrabble, l'équilibre devrait être atteint.

Il évoque le projet de mascotte Promolettres. Il demande également si Promolettres pourra disposer d'un stand à Montpellier.

Concernant la mise à jour de Duplitol prévue l'an prochain, il indique ne pas disposer d'informations.

Pour conclure, il tient à faire part de son étonnement quant à la possibilité pour les licenciés de faire des chèques au nom de Manhattan, qui n'est pas une agence de voyages.

NDLR : en 2009, il n'était effectivement pas possible de faire les chèques à l'ordre de Manhattan et c'est pourquoi les chèques de la croisière 2009 avaient été rédigés à l'ordre de Costa Croisières.

Daniel Fort estime que les relations entre le Président de la FFSc et le gérant de sa filiale commerciale devraient être plus harmonieuses et plus constructives. Il indique s'interroger également sur l'éventualité d'un changement de gérance au sein de Promolettres.

Daniel Fort rappelle également que c'est le Bureau Directeur qui a été à l'initiative de la nouvelle répartition des salariés de manière à ramener la masse salariale de Promolettres à sa juste proportion, et qu'elle est effective depuis janvier 2009.

Concernant la mise à jour de Duplitol, le Bureau Directeur préconise qu'elle soit téléchargeable via Internet sur le « dongle » reprogrammable pour un tarif qui pourrait être de 20 euros.

Jacques Lachkar estime que ce n'est pas au Bureau Directeur de fixer le prix de Duplitol, propriété de Promolettres. Il convient d'analyser l'impact du prix de vente sur la trésorerie de Promolettres. Il pense que le prix devrait être de 30 ou 35 euros. Il rappelle que 10000 exemplaires de Duplitol 5 ont été vendus.

Daniel Fort indique que le nouveau Duplitol ne sera qu'une mise à jour de la version actuelle et qu'il paraît difficile de la vendre à un prix élevé. Il rappelle que cette proposition d'un tarif de 20 euros n'est qu'une préconisation et pas une décision mais qu'il s'agit aussi de prendre en compte l'intérêt des licenciés. Il évoque enfin le fait que la FFSc et Promolettres constituent un « tout » et qu'en tout état de cause, si manque à gagner il y avait pour Promolettres, c'est la FFSc qui prendrait en charge, du fait des mécanismes financiers qui existent entre les 2 structures.

Patrice Jeanneret rappelle que la FISF a abandonné ses droits d'auteur sur la vente de Duplitol 5, à hauteur de 3 euros par exemplaire (soit 30000 euros sur la base de 10000 exemplaires vendus), en échange de travaux effectués par la FFSc au profit de la FISF. Compte tenu des évolutions actuelles et d'une situation beaucoup plus indépendante de la FISF vis-à-vis de la FFSc, cette question devra être réétudiée en ce qui concerne la vente de Duplitol 6

Dans le cadre de l'impression de plaquettes pour le Championnat du Monde à Montpellier, Hervé Bohbot a demandé plusieurs devis dont un à Promolettres qui s'élevait à 350 euros, alors qu'il a eu une proposition par Internet pour presque deux fois moins cher. Il s'en étonne.

Sur ce point, Jean-Pierre Géreau explique que les entreprises capables de baisser les coûts sont celles qui globalisent les demandes et peuvent tirer au plus bas les prix. Il indique ne pas pouvoir obtenir de tels prix. (À l'issue de cet échange assez vif, Jean-Pierre Géreau quitte le CA).

Daniel Fort donne ensuite la parole à Jacques Libert.

M. Libert rappelle qu'il a conduit les audits financiers de l'entreprise Promolettres et de l'association FFSc et que dans ce cadre, l'hypothèse avait été étudiée d'abandonner la filialisation et d'intégrer la société dans l'association. Son travail d'audit a conduit à la conclusion que ce n'était pas une bonne solution.

Toutefois, pour éviter certains clivages que les échanges précédents viennent d'illustrer de manière assez concrète, l'analyse de Jacques Libert est qu'il convient de trouver la bonne articulation entre les deux structures.

En effet, selon les périodes et les évènements, Promolettres connaît des périodes fastes et des périodes difficiles, ce qui peut compliquer les relations entre la FFSc (la société-mère) et sa filiale commerciale. D'après M. Libert, il s'agit d'abord d'établir clairement les règles du jeu financier entre les deux structures.

Se pose également la question suivante : faut-il recapitaliser Promolettres ?

M. Libert étaye son intervention par une présentation Power Point (cf. document annexé).

Les constats et préconisations de M. Libert :

- mettre en place une convention de fusion d'intérêts avec le Crédit Mutuel afin que les frais de découverts occasionnés par des mouvements de trésorerie ne soient plus facturés.
- améliorer le suivi et anticiper les mouvements de la trésorerie : il faut y consacrer du temps
- clarifier les points en termes de prix et de paiement à l'exemple des refacturations entre Promolettres et la FFSc ainsi que les dates de paiement, il faut être rigoureux
- faire un reporting mensuel : raisonner par décade, la première pour payer l'extérieur, la seconde pour les charges, la troisième pour les salaires.
- définir un minimum de trésorerie pour Promolettres : il pourrait être fixé à 4000 euros afin de couvrir ses frais, et reverser l'excédent de trésorerie à la Fédération lorsqu'un plafond à définir est atteint.

Concernant les produits de Promolettres, M. Libert note une érosion continue des abonnements à Scrabblorama de l'ordre de 4% par an. La marge est satisfaisante sur ce produit, moins bonne sur les autres produits.

M. Libert note des améliorations : Promolettres dispose pour la première fois d'un budget. Toutefois des progrès demeurent à faire en matière de besoin en fonds de roulement (BFR). Il prend l'exemple de la grande distribution : les clients payent tout de suite, alors que les grandes surfaces ne paient leurs fournisseurs qu'à 90 jours. Leur fond de roulement est tel qu'ils créent des banques. Dans l'automobile, c'est l'inverse, le besoin en fond de roulement est important.

La situation de Promolettres est comparable à celle de la grande distribution, cependant les stocks de produits sont trop importants et augmentent le besoin en fonds de roulement. Pour M. Libert, l'enjeu majeur de l'année 2010 est la diminution des stocks. Si tel était le cas, la trésorerie pourrait être positive de 25000 euros en fin d'exercice et la question de la recapitalisation de Promolettres ne se poserait pas. En effet si la société perd plus de la moitié de son capital, elle doit être recapitalisée. Pour M. Libert la question de la recapitalisation ne se pose qu'à la fin de l'exercice, à condition de mettre en place un suivi trimestriel rigoureux, or dans ce domaine de gros progrès restent à faire. En tout cas, il estime qu'il ne faut pas recapitaliser Promolettres pour l'instant. Il préconise que la trésorerie de Promolettres soit minimale et que la société fasse régulièrement remonter ses excédents vers la société-mère, la FFSc.

Jacques Libert a analysé la situation de la trésorerie de Promolettres, à fin février 2010. Les indicateurs ne sont pas favorables à mi-exercice.

De manière générale, M. Libert relève un manque de rigueur dans le suivi de la comptabilité et préconise un effort important dans ce domaine. Actuellement le seul point de repère est le bilan effectué fin septembre avec l'expert comptable. Il n'est pas possible de raisonner ainsi au vu du chiffre d'affaires de l'entreprise (500000 euros). M. Libert préconise de faire un bilan intermédiaire à mi-exercice, donc fin février. Il fait remarquer qu'en juillet/août, les produits ne se vendent plus et estime que fin juin, Promolettres doit être en mesure de faire son bilan.

4/ La parole aux Directions Nationales et Commissions

Commission Classement Tournois Haute Compétition, Michel Bulvestre, Président : voir annexes

Les interclubs : création d'une division 7

Pour la Commission, l'idée est de motiver les petits clubs pour participer aux Interclubs.

Pour Hervé Bohbot, il est important de donner la possibilité aux nouveaux joueurs de participer aux interclubs.

Le Comité Franche-Comté, représenté par sa Présidente Edmée Comment, évoque une possible candidature de Besançon pour l'organisation des interclubs en 2012.

Sont soumis au vote du CA :

- création d'une division 7 pour les Interclubs, indice de 11, ce qui va augmenter le nombre de qualifiés et nécessiter une salle plus grande.

Résultat : 21 oui, 5 abstentions, 1 contre

- ne pas limiter l'accès à la finale pour la division 7

Résultat : 22 oui, 5 abstentions

- en corollaire de la décision précédente, la capacité de la Finale des interclubs est portée à 328 joueurs.

Résultat : 25 oui, 2 abstentions

Le point 4 de la proposition de la Commission ne se pose plus.

Simon Gruchot demande s'il est possible pour un joueur non licencié en France de faire partie d'une équipe française d'Interclubs car ce n'est pas spécifié dans le règlement.

Le joueur a le droit de jouer, à condition d'adhérer au club et de ne pas jouer les Interclubs ailleurs. Les joueurs africains sont dans ce cas. Hervé Bohbot donne l'exemple d'un joueur togolais qui va jouer le Championnat du Monde pour le Togo, qui n'est pas licencié en France mais cotise en France.

Daniel Fort fait référence à l'article A8 de l'agenda de la FFSc. Il précise que la FISF étudie actuellement la question des licences des joueurs qui ne sont pas rattachés à la fédération de leur nationalité et devrait produire un texte à ce sujet.

Hervé Bohbot indique que le fichier des joueurs en Afrique sera prochainement constitué dans le cadre de la FISF.

Alphonse Tarantini estime que, dans le cas présent, le joueur doit également s'acquitter d'une cotisation Comité. Daniel Fort précise qu'il n'est pas possible de demander à un joueur étranger qui se serait acquitté de sa licence auprès de sa fédération nationale de cotiser également à la FFSc car la licence internationale est unique. Néanmoins, il est possible de scinder les parts de la cotisation fédérale et il apparaît possible de demander à ces joueurs de s'acquitter d'une cotisation régionale.

Finale Championnat de France Vermeils et Diamants :

La première phase permettra de qualifier 830 joueurs au classement scratch et un quota supplémentaire de joueurs des séries 6 et 7, soit un maximum de 910 joueurs.

La Commission propose de transformer la 2ème session de qualification en simultané national Vermeils et Diamants avec une fonction qualificative à la marge pour la finale de Vichy (200 à 250 joueurs en fonction des désistements à l'issue de la Phase Qualificative), ouvert à toutes les séries, ce qui permettrait d'attribuer les titres régionaux.

Le CA adopte cette proposition : 25 oui, 2 abstentions.

La Commission propose également la création d'un challenge Interclubs dans le cadre du Simultané National avec 3 niveaux de classement. La Commission suggère que les Comités s'engagent à participer aux dotations.

Sur la base d'un test pour la saison 2010-2011, le CA adopte cette proposition : 20 oui, 7 abstentions.

Daniel Guédon suggère une refonte du règlement du Championnat Promotion. Il lui est demandé de formaliser sa proposition, pour étude au sein de la CCTHC et du Bureau Directeur et une éventuelle proposition au prochain CA.

Pascal Astresses intervient pour indiquer qu'il a souhaité s'abstenir. Il a pris connaissance des propositions relayées par Michel Bulvestre et Michel Monsimer sur les Vermeils mais insiste sur la nécessité de l'existence d'une Commission Vermeils et Diamants considérant qu'il est délicat de prendre des décisions concernant les 2/3 des licenciés que sont des Vermeils et Diamants sans pouvoir recueillir leur point de vue dans le cadre d'une commission. Il rappelle qu'il a demandé à ce que le BD reconsidère sa décision de dissoudre cette commission et propose à nouveau qu'un appel officiel soit lancé pour réactiver cette commission. Certains licenciés de son comité seraient d'ailleurs intéressés.

Pour Daniel Fort, il serait davantage réaliste de créer une Commission Seniors alors que 70% des licenciés sont des Vermeils et Diamants et sont très fortement représentés dans nos structures dirigeantes et décisionnelles et que la plus importante crise de « recrutement » se situe aujourd'hui non au niveau de cette catégorie d'âge mais bien au niveau de la population active et des 25-50 ans. S'agissant de la présidence de la Commission Vermeils et Diamants, il rappelle qu'il n'a pas reçu officiellement de candidature pour présider cette Commission ni de liste de membres éventuels de cette commission.

Semaines fédérales :

Michel Bulvestre demande si les parties durant les semaines fédérales restent libres ou si l'on doit limiter le nombre de TSAP.

Daniel Fort estime qu'il faut lancer le dispositif conformément à ce qui avait été annoncé, c'est à dire la liberté de composition du « menu » de ces semaines par les clubs organisateurs, considérant qu'il n'y a pas de raison qu'il y ait des abus en ce qui concerne les TSAP. Un bilan des organisations sera fait à l'issue de cette première année de mise en place des semaines fédérales. Par ailleurs, il rappelle que cela répond à l'objectif de favoriser les compétitions de proximité.

Michel Russon pense que c'est aux Comités de vérifier que les conditions sont réunies par les clubs pour organiser des TRAP et les TSAP notamment en termes d'arbitrages, de nombre de participants ...

Pour Daniel Fort, cela abonde dans le sens de la création d'un poste de délégué arbitrage dans chaque Comité (cf. infra la proposition de la CRAO).

Raymond Perret propose que les parties des semaines fédérales ne puissent être accessibles que par téléchargement afin d'alléger la logistique. Daniel Fort confirme que ce serait un gain considérable de temps et d'énergie pour l'équipe salariée et qu'il faut aller dans cette direction, déjà opérationnelle pour les TSAP, accessibles uniquement par téléchargement, et largement expérimentée au niveau des Simultanés Permanents. Raymond Perret demande, par ailleurs, que les Comités puissent y avoir accès directement, sans passer par la Fiche Club.

Pascal Graffion fait lecture d'une réponse de Patrice Bulat à ce sujet. C'est envisageable via la fiche Comité qui doit être créée.

Simone Winkel souligne que les résultats des Simultanés de France de novembre sont arrivés avec retard. Elle évoque la difficulté de la partie du Téléthon. Elle propose que ce soit une partie à vocabulaire courant. Daniel Guédon rappelle qu'il y a eu un « loupé » car la DACC devait se charger du tirage de cette partie. Ce sera le cas pour 2010.

Daniel Fort propose que les clubs puissent composer ces semaines fédérales à leur guise. Le CA valide cette proposition à l'unanimité, soit 27 voix.
Il soumet au vote la proposition de Raymond Perret d'imposer le téléchargement des parties pour les semaines fédérales. La proposition est adoptée par le CA : 24 oui, 3 abstentions.

L'éventualité de proposer des TSAP en parties originales n'est pas retenue.

En ce qui concerne les Simultanés en une partie, Michel Bulvestre indique que le positionnement des Parties Originales conviendrait davantage le soir que l'après-midi.

Daniel Fort propose de positionner une partie originale, un soir de chaque semaine fédérale de simultanés. Dans ce cas, il n'y aura pas de partie originale l'après-midi. Le CA valide cette proposition à l'unanimité, soit 27 voix.

La Commission propose d'augmenter le nombre de points pour distinguer les compétitions des Semaines Fédérales des autres : M à 150 points pour les parties simultanées, M à 300 points pour les TSAP. Le CA valide cette proposition à l'unanimité, soit 27 voix.

Michel Bulvestre évoque la possibilité d'inclure des parties à vocabulaire courant dans les Semaines Fédérales. Daniel Guédon y est très favorable mais n'en avait pas encore fait la demande. Les membres du CA estiment qu'il y a suffisamment de possibilités d'en jouer pendant la saison et que les Semaines Fédérales n'ont pas cet objectif.
La proposition est rejetée à l'unanimité, soit 27 voix.

Simon Gruchot attire l'attention du CA sur le coût élevé de la publicité pour les semaines de simultanés dans Scrabblorama qui est de 200 euros, alors qu'il n'est que de 70 euros pour un tournoi. Daniel Fort indique que c'est une négociation à mener avec Promolettres.

Championnat de France par Paires / Internationaux de France par Paires (Vichy) :

Michel Bulvestre rappelle que le CA souhaitait que soit augmenté le nombre de qualifiés par série lors du Championnat de France / Internationaux de France par paires.

Nicolas Aubert rappelle que pour la finale des Paires, tout le monde (soit 84 paires au maximum), doit loger dans la salle Berlioz,

Suivant les propositions de la CCTHC, Daniel Fort propose de modifier les quotas de qualification pour les 2 parties finales et de tenir compte de la participation réelle dans les différentes séries. Le CA valide la proposition à l'unanimité, soit 27 voix.

Attribution des PP4 : propositions de modifications/ajustements, sous réserve de la réforme du classement international, au 1/9/10 :

L'extension du classement international au pourcentage à la 4^{ème} série (qui deviendrait donc internationale également alors que, pour le moment, elle est uniquement du ressort des fédérations nationales) est à l'étude et pourrait être effective au 1^{er} septembre 2010. Tous les votes sont donc effectués sous réserve de cette extension.

NDLR : à l'issue de la réunion de la FISF, à Bruxelles, les 5 et 6 avril 2010, il apparaît que la 4^{ème} série deviendrait effectivement une série internationale, assujettie donc à la réforme en cours.

Les propositions de la CCTHC sont validées à l'unanimité par le CA, soit 27 voix.

Redistribution des effectifs de licenciés dans les paliers des séries 3, 5 et 6 :

Les propositions de la CCTHC sont adoptées à l'unanimité par le CA, soit 27 voix.

Michel Bulvestre rappelle qu'il faut acter le fait que des parties originales et par extension des parties normales peuvent se dérouler en 2'30 par coup. Le CA valide à l'unanimité, soit 27 voix.

Sera également rajouté un texte dans le règlement précisant le minimum de 30 joueurs pour homologuer un TH2 (si moins, il sera reclassé en TRAP). Simone Winckel a eu l'occasion d'appliquer cette règle. Daniel Fort rappelle que la décision avait été prise en 2008, le texte sera rajouté dans le prochain agenda et sur le site Internet.

Concernant le temps de réflexion des Parties Originales, Nicolas Aubert rappelle qu'à Aix les Bains, il y a eu une erreur dans les temps impartis à certaines parties.

Simon Gruchot fait remarquer que certains Championnats Départementaux et Régionaux en Blitz et Parties Originales ne réunissent pas 30 joueurs et propose que dans ce cadre, il soit possible d'avoir moins de 30 participants.

NDLR : ci-joint le texte de la mise à jour du site web de la FFSc portant sur le nombre de joueurs minimal pour homologation des TH et sur une clarification postérieure au CA, concernant l'organisation des étapes du Grand Prix.

Divers :

Odette Bernardin intervient afin de relayer une proposition d'Yves Gilbert (cf. courrier ci-joint) visant à organiser des TH en faveur des sinistrés des Charentes et de la Vendée, suite à la tempête Xynthia. La FFSc renoncerait à sa part fédérale. Michel Russon informe qu'un TRAP de Vendée vient de reverser les droits de participation au Secours Catholique de Chatelaillon. Daniel Fort indique qu'il serait nécessaire qu'Yves Gilbert précise à quels organismes les fonds récoltés peuvent être reversés.

Le CA valide à l'unanimité l'abandon de la redevance fédérale sur ces tournois à but humanitaire.

Commission Développement et Animation des Clubs et Comités, Daniel Guédon, Président

Daniel Guédon se propose de présenter :

- les résultats de l'enquête téléphonique sur les licenciés « perdus » (cf. document joint),
- le Challenge N7,
- les animations dans les villages-vacances de VVF Villages

Il revient d'abord sur l'animation à Cannes (cf. résumé, ci-joint). 80% des participants sont issus de la région Côte d'Azur, des personnes pour la plupart en activité. Le frein est que les clubs locaux ne proposent que des séances l'après-midi et non le soir. Serge Delhom pense que le créneau 18-20 peut être une réponse.

Daniel Guédon espère que cette opération sera reconduite.

Nicolas Aubert évoque le stand du jeu de Go qui affichait des posters avec les règles du jeu et pense qu'il serait bien de faire de même pour le Scrabble.

Philippe Genet indique que le stand faisait 45m². L'emplacement était très favorable. Les animateurs ont souvent été débordés par le nombre de personnes présentes. Il rappelle que l'emplacement du stand était offert, la condition étant de réussir l'animation. Le Palais des Festivals a exprimé une grande satisfaction face au succès du stand de la FFSc.

Enquête téléphonique :

Avec l'accord du Bureau Directeur, l'enquête a été menée par Franck Maniquant (qui ne s'est jamais annoncé par son nom mais seulement comme enquêteur de la FFSc).

Daniel Guédon indique qu'il avait fait un test préalable sur 40 personnes. Il a reçu, à chaque fois, un excellent accueil, ce qui s'est reproduit avec Franck Maniquant.

Il cite l'exemple d'un cas extrême : une Présidente de club qui a licencié son club mais dont les 9 joueurs sont non licenciés ! Pour Simone Winckel, il peut arriver que des joueurs ne veulent plus faire de compétition et donc vont payer la cotisation club et ne pas prendre la licence ... Cette situation est toutefois totalement anormale car un club doit compter au moins 5 licenciés pour que son affiliation à la FFSc soit possible ...

Hervé Bohbot pense que lorsque l'on se rapproche de clubs non affiliés, la FFSc est perçue comme donneuse de leçons. Il souhaite que le terme « pirate » utilisé dans le résumé soit rectifié.

Daniel Guédon est contre la vente libre de Duplitol qui entretient ce phénomène de clubs non affiliés. Il se sent interpellé par les 50 personnes qui jouent dans des clubs sans licence !

Alphonse Tarantini rappelle qu'il a réussi à convaincre ses clubs de licencier tout le monde.

S'ensuit une discussion sur les licences.

Daniel Fort rappelle que des licences découvertes sont encore arrivées à la FFSc à 30 euros, alors qu'elles sont à 20 euros et que c'est totalement anormal !

Hervé Bohbot pense qu'il faut arrêter de vendre Duplitop avec la licence comprise. Il rappelle qu'il y avait eu le projet de la licence loisir et qu'il est dommage de ne pas l'avoir mis en œuvre.

Simone Winckel souligne qu'il reste encore des licences codées Z00 alors qu'elles devraient être affectées aux Comités.

Challenge N7 :

Daniel Guédon rappelle qu'il est nécessaire de donner la possibilité pour les clubs de télécharger la partie du challenge N7 qui se tiendra en juin ou de la recevoir par courrier. Daniel Fort indique que c'est prévu comme ça mais qu'il est peut-être difficile de recenser les clubs intéressés (et qui ne seraient pas déjà en réception « normale » de cette partie qui est la n°16 des SdF de juin).

Animation dans les villages-vacances :

Daniel Guédon informe que Jean Jacques Mortreux arrête son activité.

Un accord de partenariat national a été signé par le Président de la FFSc avec VVF Villages. L'un des volets porte sur l'animation Scrabble dans les villages de VVF. Ce dossier a été confié au Président de la DACC. Daniel Guédon a lancé un appel à candidatures qui s'est révélé fructueux puisque 70 volontaires se sont manifestés. Daniel Guédon souligne cependant qu'il y a un frein au niveau des disponibilités d'hébergement dans les villages de VVF pour cet été qui se révèlent peu nombreuses. Il devrait rencontrer un responsable de VVF, courant avril, pour affiner le projet.

Objets promotionnels :

Simone Winckel souhaiterait pouvoir disposer de kakemonos. Philippe Genet indique que Mattel est en train de préparer des supports de communication.

Simon Gruchot évoque la Z-Card (support réalisé lors de la première fête du scrabble en 2003), qui avait beaucoup plu et il pense que ce serait bien d'en refaire.

Direction Nationale des Jeunes et Scolaires : Manuella Grimal relaie le document de présentation de la DNSJS rédigé par Gisèle Thibault, Présidente de la DNSJS.

Parmi les points évoqués, figure la proposition de créer un "kit scolaire" qui s'inspire du « package accueil » proposé aux nouveaux clubs.

Il pourrait comprendre : un tableau, un ODS, deux boîtes de 4 jeux, le guide « Scrabble pour les Jeunes » écrit par Aurélien Delaruelle. Le coût du kit étant de 300 euros, la FFSc prendrait à sa charge 150 euros, 150 euros resterait à la charge du Comité. Pour amorcer le dispositif, il est proposé de partir sur la base de deux kits par Comité, une convention de prêt est également envisageable au sein des Comités.

La DNSJS propose, par ailleurs, d'augmenter l'affiliation des clubs scolaires de 15 à 20 euros, compte tenu de l'effort fourni par la FFSc à leur attention et à celle des jeunes et scolaires et du fait que son tarif est inchangé depuis longtemps.

Vote du CA portant sur l'augmentation de l'affiliation des clubs scolaires de 15 à 20 euros.
19 oui, 2 contre, abstention : 4

Vote du CA portant sur la mise en place de 2 « kits scolaires » par Comité (coût évalué à 300 euros), financés à 50% par la FFSc et à 50% par le Comité.
Unanimité, soit 25 voix

Une formation des animateurs auprès des jeunes publics est lancée à Annecy-le-Vieux le 24 avril et sera assurée par Jean Pierre Brelle.

C'est la première fois qu'une formation à l'animation auprès des jeunes publics et en milieu scolaire est mise en place. Elle est ouverte pour 10 stagiaires. La FFSc prend en charge la location de la salle, le repas des stagiaires et le défraiement du formateur Jean-Pierre Brelle.

Il est suggéré que les comités concernés prennent en charge les frais de déplacement des stagiaires. Alphonse Tarantini indique que le Comité Dauphiné-Savoie « jouera le jeu ».

Point sur le budget du Championnat de France Scolaire qui se tiendra à Châtenay-Malabry

Daniel Fort demande où on est car il n'a pas encore vu de budget prévisionnel.

Christian Couvreur remercie Daniel Allain pour son implication dans l'organisation de ce Championnat. La semaine à venir va être cruciale car les réponses pour les différentes demandes de subventions auprès des collectivités et fondations devraient arriver. Il se montre néanmoins optimiste et il estime que le budget devrait s'équilibrer.

Les outils de communication vont être étoffés à l'exemple du site web dédié à l'évènement, pour que l'ensemble des délégués scolaires et présidents de comité puissent publier les photos des jeunes qualifiés en s'assurant d'avoir les autorisations parentales ou réutiliser celles réalisées l'an dernier.

Il s'est rapproché des comités et seulement deux comités ont répondu : le Sud Francilien et l'Auvergne qu'il tient à remercier. Il relance tout le monde. Christian Couvreur travaille également avec Kelly Ingargiola, Chargée de Communication à la FFSc.

Christian Couvreur indique que dans le cadre d'activités organisées dans des zones en situation difficile, le volet social et solidaire peut être souligné dans les demandes de subvention. Pour les futurs organisateurs, il incite la FFSc à constituer un dossier de demande type de subvention.

L'hébergement des plus jeunes participants se fera au CREPS où auront lieu les compétitions : ainsi les poussins n'auront pas de déplacements à faire. Les parents accompagnants pourront être logés à proximité. Les plus grands seront logés à l'École Centrale qui n'est pas très éloignée du CREPS.

Manuella Grimal rappelle que les parents des poussins ne sont pas acceptés dans la salle pour éviter de les gêner.

Pascal Astresses demande que soit édité davantage de Scrabblorama Jeunes car il a la possibilité d'en diffuser. Daniel Fort indique que cette question a été évoquée au sein de la DNSJS mais que le choix a été de passer de 2 à 3 numéros de Scrabblorama Jeunes par an et que, budgétairement, il ne paraissait donc pas opportun d'augmenter le tirage des numéros.

Hervé Bohbot souligne que le tarif du prochain Championnat du Monde pour les 18-25 ans a été réduit de 75% comme à Mons, en 2009. En revanche il insiste pour que soient évalués au plus vite les besoins en hébergement en résidence universitaire (100 chambres sont d'ores et déjà bloquées, le coût est très bas puisqu'il est de 140 euros pour une semaine).

Direction Nationale du Scrabble Classique. Jean-François Himber, Président

Point sur le Championnat de France Interclubs Classique : chaque comité peut qualifier une équipe. À ce jour 4 comités ont une équipe qualifiée.

Des compétitions sont programmées en Provence, Sud Francilien, PIFO, Flandres, quelques espoirs du côté des Comités Normandie et Alsace.

La Finale est programmée pour le 26 juin 2010.

Championnat de France Classique à Chamalières : 35 inscrits à ce jour, environ une cinquantaine de joueurs prévus. Raymond Perret indique que tout est prêt pour 100 joueurs, sachant que l'an dernier on comptait 75 participants. Certaines personnes évoqueraient des problèmes d'accès en termes de transport.

Jean-François Himber lance un appel à candidature pour l'organisation des Championnats de France de 2011 et 2012 : le Comité Sud Francilien serait prêt à organiser le Championnat de France à L'Haÿ-les-Roses. NDLR : cette candidature a été validée depuis le CA du 13 mars.

Mi-octobre 2010 : Open de France (prévu à Nîmes).

- Hervé Bohbot a recensé toutes les finales de « Partie Libre » ou de « Classique » : il en a dénombré 28, le Championnat de cette année sera donc le 29^{ème} et l'an prochain ce sera le 30^{ème} Championnat de France de Scrabble Classique.

- Réunions plénières de la DNSC : en projet le 5 juin à Paris en espérant que tous les comités soient représentés

- 30 juillet - 1er août : Championnat d'Europe en Espagnol à Paris qualificatif pour le Championnat du Monde qui se tiendra au Costa Rica.

Commission Développement des Outils d'Information et de Communication, Pascal Graffion, Président, Philippe Genet, Directeur de la FFSc.

Philippe Genet indique que le planning de Jean-Michel Guizard a été revu. La permanence téléphonique Duplitol s'effectue désormais sur la base de deux après-midi par semaine : le lundi et le mercredi, afin qu'il puisse consacrer plus de temps à ses autres tâches.

Pour libérer également du temps à Patrice Bulat, les Parties à Vocabulaire Courant seront préparées par Gérard Thuillot, membre du Bureau Directeur.

Concernant GEPETO, Pascal Graffion indique que le travail avait bien avancé jusqu'à septembre. Depuis, Jean-Michel Guizard s'est surtout consacré à la maintenance de Duplitol, et les tests sont en retard.

Il informe le CA qu'un stagiaire du CNAM en licence « pro » informatique sera à la Fédé pendant 16 semaines, l'objet de son stage étant de travailler sur une maquette de refonte du site Internet. Ce travail sera principalement suivi par Patrice Bulat et Pascal Graffion ainsi que Philippe Genet. Kelly Ingargiola y sera également associée.

Pascal Astresses demande si le calendrier de la refonte du site a été défini.

La maquette de refonte est prévue pour le début de la saison prochaine. Après recherche du meilleur prestataire, la refonte elle-même devrait se faire dans le courant de la saison.

Pascal Graffion rappelle que plusieurs projets sont menés en parallèle : OBELISC, LICBASE, GEPETO, la refonte du site web de la FFSc.

Jean-Pierre Malfois souhaiterait des précisions sur GEPETO et OBELISC.

Daniel Fort évoque le problème d'obsolescence de Paradox et des problèmes d'interfaces informatiques entre les différentes bases de données.

Pascal Graffion indique que SIGLES COMPLET sera à terme remplacé par OBELISC. OBELISC offrira par ailleurs des outils aux salariés pour travailler à partir d'une base de données unique : LICBASE. Séverine Gruchot pourra continuer à gérer les licences avec ces divers outils. GEPETO remplacera SIGLES TOURNOI.

Il est prévu que tout soit opérationnel pour la prochaine saison mais il est difficile, à ce jour, de dire si les délais seront tenus pour chacune de ces évolutions.

Jean-Pierre Malfois demande quel sera l'impact de ces changements sur les utilisateurs. Pascal Graffion indique que cela devrait faciliter la tâche de tous : salariés, responsables des structures, organisateurs de tournois.

Les membres du CA expriment une certaine inquiétude quant aux faibles délais pour intégrer la réforme du classement international dans les calculateurs, en l'absence de tout document et outil logiciel en provenance de la FISF, à quelques mois seulement de l'entrée en vigueur du nouveau système de classement au pourcentage.

Commission Règlement, Arbitrage et Organisation, représentée par Daniel Fort

Les documents rédigés par la Présidente de la CRAO, Framboise Leclerc, ont été distribués.

Hormis les comptes-rendus des réunions qui se sont tenues à Biarritz et à Cannes, la procédure de demande d'homologation des tournois est rappelée (cf. texte joint)

Par ailleurs, la CRAO propose de créer un poste de Délégué Arbitrage de chaque Comité (comme cela existe déjà pour le Scolaire, le Classique, la Promotion). Les membres du CA sont favorables à cette proposition. Ils estiment néanmoins que ce Délégué Arbitrage ne doit pas nécessairement être un Arbitre Fédéral. Ci-joint un document de la CRAO précisant le profil du Délégué Arbitrage.

Approbation du CA sur le projet de création du poste de Délégué Arbitrage à l'unanimité, soit 18 voix.

5/ Informations et points divers (Daniel Fort).

Nombre de licenciés au 25/2/10 : il est en légère augmentation par rapport à l'année précédente à date semblable : 15134 contre 15006. Pas de mesure de licence à ½ tarif pour les anciens licenciés, cette année (l'année dernière, elle n'avait donné que de très faibles résultats). Rappel : les licences « découverte » sont à ½ tarif à partir du 1^{er} mars, soit 10 euros.

Projet de cotisation Comité (Serge Delhom) : Serge Delhom étant parti, ce point n'est pas évoqué. Néanmoins, Daniel Fort suggère que Serge Delhom étoffe sa proposition pour une éventuelle présentation au CA d'octobre prochain. Ci-joint l'extrait du courriel de Serge Delhom adressé au Président, concernant ce projet.

Question de Jean-Pierre Malfois concernant l'exonération ou non des redevances fédérales pour les joueurs qui sont parfois invités dans des tournois et ne paient donc pas de droits d'inscription : les membres du CA estiment que ces invitations sont du ressort des organisateurs et n'ont pas à impliquer la FFSc.

Vote : le CA rejette à l'unanimité, soit 17 voix, l'exonération de la redevance fédérale pour les invités dans les tournois locaux.

6/ Grandes épreuves : CdM 2010 ; éditions à venir et non « calées » : CdF 2012, IC 2012,

Championnats du Monde 2010 (Montpellier) : certains points ont été abordés au fil du CA, comme la question de l'hébergement en résidence universitaire.

Hervé Bohbot s'inquiète de la disponibilité de Patrice Bulat avant et pendant les CdM. Le Président rappelle que Patrice Bulat sera entièrement affecté sur les CdM le temps nécessaire, y compris en amont, en particulier sur la mise en place de l'arbitrage en réseau.

Hervé Bohbot rappelle qu'une « flotte » d'ordinateurs identiques sera achetée ou louée pour l'occasion, pour la cohérence et l'efficacité du dispositif, ce qui permettra aux arbitres de venir sans ordinateur. Les impressions devraient se faire en réseau, donc pas besoin d'amener d'imprimante non plus. S'ils sont achetés, ces ordinateurs seront ensuite revendus à un prix attractif aux clubs, aux comités ou aux personnes intéressées. Pour mémoire, la vente des vidéo-projecteurs achetés pour l'édition 2009 à Mons avait très bien fonctionné.

Finale du Championnat de France et des Interclubs en 2012 (et au-delà) :

Daniel Fort alerte les Présidents de Comité sur le fait que plus rien n'est calé pour ces grandes finales, à compter de 2012 ! En effet, la candidature de Toulon pour l'organisation de la Finale du CdF, en 2012, est définitivement abandonnée et rien n'était déjà calé en ce qui concerne la Finale des Interclubs.

Sans être dramatique, cette situation est tout de même très préoccupante.

Daniel Fort demande aux Présidents de Comité d'explorer toute possibilité pour ces grandes organisations en 2012 et de lui faire parvenir, si opportunité il y a, toute candidature sans attendre le prochain CA d'octobre. Ces candidatures éventuelles seront transmises alors par mail aux membres du CA, dès réception.

Par mesure de précaution, le Président a posé une option les 23 et 24 juin, à Tours, mais la configuration est assez défavorable car il y a un autre congrès qui se terminerai le vendredi soir, ce qui pose des problèmes d'installation des salles de jeu. Il vaudrait mieux qu'une autre solution se profile à l'horizon.

En ce qui concerne la Finale des Interclubs, en 2012, une candidature du Comité Franche-Comté est envisagée mais elle reste à confirmer.

L'année 2012 est donc problématique mais il en est de même pour les années suivantes sur lesquelles nous n'avons aucune visibilité sur l'organisation de ces grandes finales !

Prochain CA : samedi 2 octobre 2010